



Èvre - Thau - St Denis  
Robinets - Haie d'Alot

## **Extrait du registre des délibérations** **Séance du Comité Syndical du 04 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mars à 18H30, les membres du Comité Syndical se sont réunis au centre social commune déléguée de Saint Pierre-Montlimart à Montrevault-sur-Èvre sur la première convocation qui leur a été adressée le 12 février 2026 par Monsieur Yannick BENOIST, le Président, en application des articles L.5211-1 à L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (ou CGCT).

### **Étaient présents :**

#### **Cholet Agglomération :**

CA titulaires ..... DELAUNAY Patrice, GALY Marie-Christine,  
..... MARSALT Maurice  
CA suppléants ..... Néant

#### **Mauges Communauté :**

MC titulaires ..... BENOIST Yannick,  
..... BIDET Antoine, CAILLAUD Guy,  
..... FEVRIER Jean-Claude, JANNETEAU Henri-Noël,  
..... LEBRUN Régis, PAGEAU Michel  
MC suppléants ..... BILLET Isabelle, BRUNEAU Michel,  
..... DAVID Richard, GRATON Henri  
..... MARTIN Freddy, TILLEAU Jean-Luc

Était également présent : Néant

#### Délégués absents excusés :

Cholet Agglomération : BARILLERE Jean-René, RIGOULAY Michel, ROCHAIS Sylvie, TIGNON Jean-Robert

Mauges Communauté : ARROUET Chrystelle, AUDOIN Dominique, BÂCLE Philippe, BIGEARD Jacques, BRIAND Benoit, DOUGÉ Christophe, DUBILLOT Valéry, GALLARD Christophe, MARTIN Luc, MOUY Olivier, ROCHARD Bruno

Communauté de Communes Loire Layon Aubance : LAVENET Vincent, RICHOUX Martine

**Pouvoirs : M. Luc MARTIN délégué titulaire de Mauges Communauté, absent donne pouvoir de vote à M. Régis LEBRUN, délégué titulaire de Mauges Communauté.**

**M. Michel RIGOULAY délégué titulaire de l'Agglomération du Choletais, absent donne pouvoir de vote à M. Maurice MARSALT, délégué titulaire de l'Agglomération du Choletais.**

**M. Benoit BRIAND délégué titulaire de Mauges Communauté, absent donne pouvoir de vote à M. Michel PAGEAU, délégué titulaire de Mauges Communauté.**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 20**

**Nombre de délégués présents : 16**

**Nombre de délégués ayant le pouvoir de vote : 13**

Mme Isabelle BILLET, Déléguée de Mauges Communauté est nommée secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2025

### **1. Animation bocage et zones tampons**

- ✓ Délibération prix de vente plants
- ✓ Hydrologie régénérative

### **2. Gestion quantitative**

- ✓ Avenant de délais étude HMUC
- ✓ Avenant de délais étude déconnexion des plans d'eau de la Thau
- ✓ Travaux sur les Plans d'eau de la Thau : DIG et AOT

### **3. Milieux aquatiques**

- ✓ Etat piscicole Raz-Gué : réalisation d'analyses, eau et sédiments
- ✓ Travaux sur les mares : DIG et AOT

### **4. Communication**

- ✓ Forum de l'eau

### **5. Administratif - Comptabilité**

- ✓ Délibération acquisition de terrain Le Marillais – Mauges-sur-Loire
- ✓ Conventions de partenariat – Communes, EPCI
- ✓ Taux horaire temps régie
- ✓ Compte Financier Unique 2025
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Budget Prévisionnel 2026
- ✓ Délibération taux horaire temps régie

Questions diverses

Planning des prochaines réunions

## **1. ANIMATION BOCAGE ET ZONES TAMPONS**

### **Délibération du prix de vente des plants**

En fin de saison il reste parfois des plants qui peuvent être vendus pour des chantiers de compensation, afin de ne pas avoir à gérer l'arrosage en période estivale.

Il est proposé de vendre ces plants au prix coutant moyen auquel est ajouté un coût de gestion de 15% de ce prix. Soit 8 euros / plants.

DAVID Richard questionne si les particuliers peuvent se fournir, et LEBRUN Régis demande s'il y a un minimum d'achat pour les particuliers ?

Il a été conclu que la vente de plants aux particuliers serait trop chronophage pour être mise en place.

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité pour appliquer le prix de vente à 8€ par plants.*

### **Hydrologie régénérative**

Le SMiB continu d'accompagner les collectivités pour l'arrachage de haie. Des groupes de travail sont également mis en place pour accompagner sur les méthodes de gestion des haies.

RENEVRET David informe que la mise en place de journées techniques, ne sont pas prises en charges. Mais plusieurs demandes de la part d'ETA ont été réceptionnée, suite au partenariat avec CUMA, lors d'une journée technique.

Des conducteurs d'engins ont demandés à être formés sur la bonne pratique de la taille des haies. A l'avenir, ces formations seront effectuées en régie.

## **2. GESTION QUANTITATIVE**

### **Avenant de délais étude HMUC**

Un délai supplémentaire d'une année est souhaité pour finaliser la dernière phase de l'étude HMUC. Lors du COTECH qui a eu lieu fin janvier 2026, des demandes de précisions sur le volume prélevable ont été réclamées. Ce délai permettra également de faire une analyse socioéconomique obligatoire, suite à la loi DUPLOMB, le cahier des charges à compléter, n'a pas encore été publié, la date de publication ayant été repoussée.

Yannick BENOIST insiste sur le fait que sans cette analyse socioéconomique, la préfète de bassin ne validera pas les volumes prélevables.

Il est ajouté que le COPIL ne sera fait qu'après réception de cette analyse également.

Il informe également qu'il y a des enjeux sur les volumes prélevables pour le monde agricole.

Une « formation » sera organisée pour expliquer et sensibiliser sur ce qu'est une étude HMUC, aux nouveaux élus.

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité pour adopter un délai supplémentaire d'un an.*

### **Avenant de délais étude déconnexion des plans d'eau de la Thau**

## **Déconnexion du plan d'eau de la Thau**

Le SMiB a pour projet de réaliser 2 plans d'eaux sur le bassin versant de la Thau, pour l'année 2026 :

- 1 sur le plan d'eau loisir de la Houssaye
- 1 sur l'irrigation du Vau

Les propriétaires des terrains ont donné leur accord sur le scénario retenu, le financement sera effectué en partie par l'agence de l'eau et la région pour tout ce qui est à « ciel ouvert ». Le busage sera financé par le SMiB et Mauges Communauté sous convention.

Yannick BENOIST assure qu'il n'y aura aucun reste à charges pour les agriculteurs.

Les membres du comité syndical, font part de leur incompréhension quant au fait de financer des anciens ouvrages illégaux.

Yannick BENOIST reconnaît la situation est compliquée, étant donné que chaque étang est un cas particulier. De plus, des travaux illégaux ont parfois été effectués par les anciens propriétaires, et les nouveaux propriétaires n'ont pas forcément connaissance de la situation.

Guy CAILLAULT précise que certains travaux autrefois, étaient légaux mais avec le changement des normes de l'Etat, certains ouvrages sont passés de légaux à illégaux.

Cela étant, un effort de la part de l'Etat a été reconnu, et Yannick BENOIST ajoute qu'il est préférable d'échanger et de faire des compromis des deux côtés.

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité.*

## **3. MILIEUX AQUATIQUES**

### **Etat piscicole Raz-Gué**

La fédération de pêche a alerté sur la diminution des prises de poissons dans le bief de Raz-Gué. Face à cela, plusieurs réunions ont eu lieu entre Mauges Communauté, le SMiB, la Fédération de pêche et l'OFB.

Afin d'observer si cela est dû à une problématique de pollution, une pêche électrique a été effectuée, et il en ressort une bonne diversité de poissons, mais ce sont principalement des poissons juvéniles.

Mauges Communauté a aussi réalisé une campagne sur le raccordement assainissement, ce qui a montré quelques domiciles mal raccordés (16 maisons non conformes avec un mélange eaux usées / eaux pluviales).

Une enquête a été menée par l'OFB, ils n'ont constaté aucune pollution.

Une enquête est prévue pour les zones industrielles. Également, le SMiB va mener des analyses d'eau et des sédiments sur 3 points : amont chaussée de Raz-Gué / Hameau de l'Èvre / affluent zone d'activité. Une analyse des sédiments sera faite en septembre, tant dis que les analyses physico-chimiques, seront faite courant avril, juillet et octobre. Le coût des analyses, est de 3 066 € TTC.

Yannick BENOIST ajoute que, pour comparer avec d'autres biefs de l'Èvre, il faudrait faire le même type de pêche, dans les mêmes conditions, le même jour.

### **Restauration des Mares et Zones Tampons 2026**

Pour 2026, 38 mares ont été prospectées et 12 ont été sélectionnées afin d'être restaurées. Le dossier de subvention a été déposé auprès l'agence de l'eau, afin de pouvoir commencer les inventaires faune/flore dès le mois de mars 2026.

Liste des mares :

| N°  | COMMUNE              | LIEU-DIT         | N° PARCELLE               |
|-----|----------------------|------------------|---------------------------|
| M1  | TREMENTINES          | LA FENETRE       | C329                      |
| M2  | TREMENTINES          | LA TIGEOIRE      | C437                      |
| M3  | TREMENTINES          | L'AUDINIERE      | C119                      |
| M4  | LE MAY SUR EVRE      | LA BARATONNIERE  | A225                      |
| M5  | ST MACAIRE EN MAUGES | LA CHAUVINIERE   | WM65                      |
| M6  | ST MACAIRE EN MAUGES | LA COURBIERE     | WM84                      |
| M7  | BEAUPREAU            | LA DUBE          | E1231                     |
| M8  | LE FUILET            | LE PETIT GAS     | WA21                      |
| M9  | LE FUILET            | LA BLANDINIERE   | B555                      |
| M10 | ST QUENTIN EN MAUGES | LE LOUP PENDU    | C434 / C518 / C504 / C501 |
| M11 | LA POMMERAYE         | GUILLAUMAI       | H569                      |
| M12 | LE MARILLAIS         | LA BACLAIRE      | PAS DE NUMERO             |
| M13 | DRAIN                | LA BOUINIERE     | ZK148                     |
| M14 | DRAIN                | LE MAISON NEUVE  | ZK11                      |
| M15 | DRAIN                | LA CHESNAIE      | C865                      |
| M16 | DRAIN                | LE PÉ            | ZD24                      |
| M17 | DRAIN                | LE BREHERY       | E540 / E1659              |
| M18 | LIRE                 | LE GRAND PLESSIS | B1737                     |

Etant donné que les travaux se font chez des particuliers, le SMiB a besoin de déposer une demande de DIG (Déclaration d'Intérêt Général), ainsi qu'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) des parcelles. La demande de DIG comprend également la création de 3 mares et 3 zones tampons.

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité.*

## **4. COMMUNICATION**

### **Forum de l'eau**

Le bilan de l'année 2025 a été reçu, il en ressort une bonne note sur la satisfaction générale. Quelques remarques ont été faites sur les tables rondes.

Au total il y a eu 127 participants, ce qui est moins que l'année 2024.

Le soir 80 personnes sans relai de scène de pays.

Il est également indiqué que, le spectacle du forum n'a pas été diffusé par Scène de Pays, cela est à revoir pour le futur forum.

Dans l'ensemble, il y a eu un bon retour du spectacle Le coût global de l'opération est de sept-mille-neuf-cents euros, partagé entre le SMiB et le SLAL sans déduction des subventions.

### **Proposition de thème pour 2026**

Yannick BENOIST propose la gestion de l'eau sur le territoire. Il souhaite également faire venir plus d'élus.

Les élus semblent en harmonie avec cette proposition et font part de l'importance pour eux, d'être conviés aux prochains Forum de l'eau, même s'ils ne sont plus élus.

Les agents du SMiB s'engagent à leur envoyer des invitations pour les forums à venir.

## **5. ADMINISTRATIF - COMPTABILITÉ**

### **Compte Financier Unique 2025**

A partir de l'année 2026, le compte administratif et le compte de gestion ont été mutualisés pour former le Compte Financier Unique (CFU).

Ce dernier rapporte que les dépenses réelles 2025 sont les suivantes :

Dépenses Fonctionnement : 803 480,44 €

Recettes Fonctionnement : 808 786,99 €

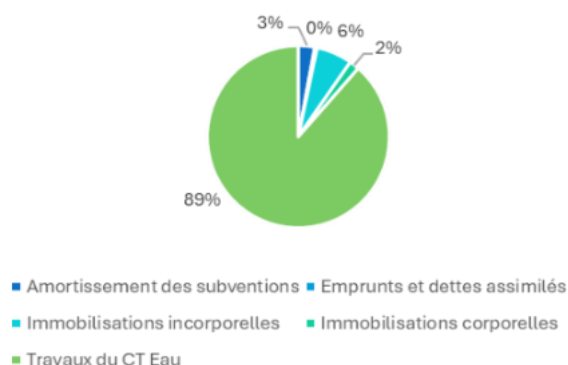
Pour le fonctionnement 2025, le SMiB a perçu plus de recettes qu'il n'a eu de dépenses à réaliser.

Dépenses Investissement : 830 143,78 €

Recettes Investissement : 388 446,14 €

Ces chiffres ont été validés en date du 03 février 2026 par Monsieur LE MAGADOU, conseiller aux décideurs locaux, du centre de gestion des finances publiques de Cholet.

## DÉPENSES INVESTISSEMENT



Les recettes en investissement du SMiB, proviennent majoritairement des subventions travaux. Pour l'année 2025, un reste à percevoir de 145 000 euros a été imputé au résultat.

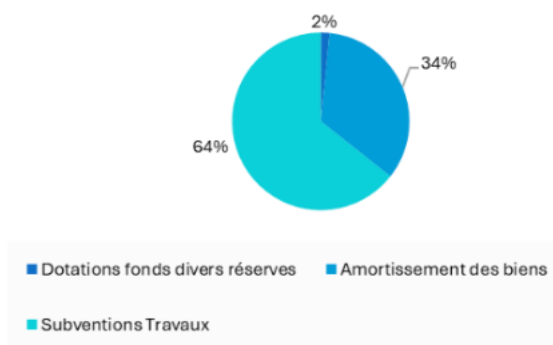
Il est précisé au conseil syndical que, les subventions sont souvent perçues 2 à 4 ans après le dépôt du dossier.

Les répartitions des coûts sont les suivantes :

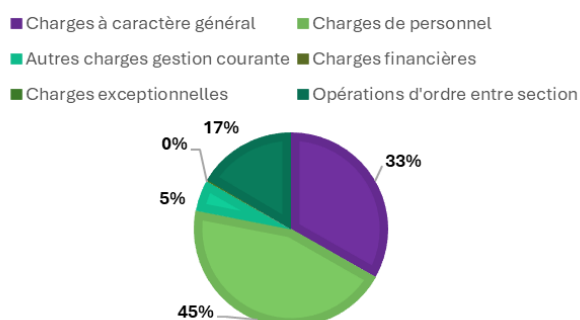
Pour les dépenses en investissement, il ressort principalement les chapitres 20 et 21. Le Chapitre 20 concerne l'étude de déconnexion des plans d'eaux de la Thau, et le chapitre 21 concerne les panneaux pédagogiques.

Les travaux représentent 89% des dépenses du SMiB, pour 2025, 734 955,42 euros ont été dépensés à cet effet. Un reste à réaliser a également été imputé sur l'année 2026 pour un montant de 62 800 euros.

## RECETTES INVESTISSEMENT



## DÉPENSES FONCTIONNEMENT

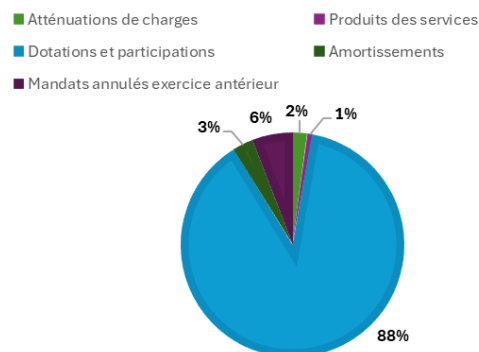


Les recettes sont perçues grâce aux contributions des collectivités (366K€ pour 2025), et subventions (327K€), soit 88% des recettes du syndicat.

Il est observé que le chapitre 011 représente 33% des dépenses en fonctionnement du SMiB. Celui-ci est lié aux inventaires, à l'étude HMUC et aux animations scolaires.

Le chapitre 012 concerne les charges de personnels, et représente 45% des dépenses de fonctionnement.

## RECETTES FONCTIONNEMENT



*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité.*

## **Affectation des résultats**

Solde d'investissement reporté + **109 173,29**

Résultat de fonctionnement reporté + **287 522,37**

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité.*

## **Budget prévisionnel 2026 – Investissement**

Après analyse des charges réelles 2025 et échanges sur les projets à venir en 2026, les comptes ont été estimés à :

**631 100 €** en dépenses et recettes investissement.

En comparaison avec l'année 2025, il y a moins de projets travaux pour l'année 2026. Les montants des contributions aux EPCI seront identiques à ceux de 2025.

Une enveloppe de cinquante mille euros est prévue pour les frais d'études de déconnexion de la Thau. Également, les immobilisations corporelles concernent le matériel informatique et les panneaux pédagogiques.

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité.*

## **Budget prévisionnel 2026 – Fonctionnement**

Après analyse des charges réelles 2025, les comptes ont été estimés à :

**1 065 323 €** en dépenses et recettes fonctionnement.

On retrouve les chapitres 011 et 012 qui ont été augmentés par rapport à 2025.

Le temps plein au poste de Gestionnaire Administrative et Financière, et le projet de recrutement pour le poste de Chargée de missions Gestion Quantitative, ont été budgétisés pour l'année 2026.

*Décision du comité syndical : Favorable à l'unanimité.*

## **Prochaine réunion**

La date du prochain comité syndical a été fixée au lundi 19 mai 2026 à 18H00.

La séance est levée à 20H45.

**Yannick BENOIST**  
Président du SMiB

  
**SMiB**  
Èvre - Thau - St Denis  
Robinets - Haie d'Alot